

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 5; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Récurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

22 NOVEMBRE 1821.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, le 16 novembre.

Fonds publics. — 5 p. 0/10 réduits, 77 1/8. — 5 p. 0/10 cons. 78. — 5 et 1/2 p. 0/10. 87 7/8. 4 p. 0/10. 96 1/2. 5 p. 0/10. 111 1/8.

Les bons Danois se sont vendus hier, de 80 à 80 1/2, quoique le contrat qui a été conclu à Londres, n'ait pas encore été ratifié par le roi de Danemarck; mais les ventes se font conditionnellement à cette ratification, qui est attendue par le prochain courrier.

—Le *Times* relève une erreur qu'il a commise en disant que le Danemarck pourrait augmenter son emprunt de trois millions, en 1825, aux mêmes conditions. Il peut seulement l'augmenter d'un million et demi, sur les mêmes cautions, qui sont les droits et revenus de ses îles d'Amérique; laissant les conditions à faire aux contractans d'alors, qui pourront fort bien n'être pas les mêmes qu'aujourd'hui.

C'est la maison F. A. Halderman et Sons qui a pris la totalité de l'emprunt introduit sur la place. Nous croyons aussi que la portion de dividende, qui doit être payée en Mars-Banco, le sera à Londres.

—Avant-hier, à trois heures, Sa Majesté a reçu dans son palais de Pall-Malle tous les grands dignitaires de sa Maison.

Sir Hudson Love lui a été présenté à son retour du gouvernement de Ste.-Hélène, ainsi que Sir Thomas Hildop, commandant en chef à Madras, à son retour en Angleterre.

—La neige est tombée en si grande abondance dans la nuit du 10 au 11 de ce mois à l'est et au nord de Langholm qu'elle a enseveli plusieurs centaines de moutons; l'on craignait qu'un grand nombre qui n'avaient pas pu encore être retirés de dessous la neige, ne fussent étouffés. (*Times.*)

—D'après les papiers américains il paraît que les mêmes difficultés qui avait été faites à Pensacola de délivrer les archives aux autorités américaines, par les Espagnols, se sont renouvelées à Saint-Augustin. On ne conçoit pas le motif d'une pareille conduite.

PAYS-BAS.

BRUXELLES, 16 novembre.

—L'affiche des causes de la session de la cour de cassation en matière correctionnelle, qui s'ouvrira le 19 de ce mois, offre des affaires dignes de fixer l'attention publique: celle de M. l'avocat Tarte cadet, et la cause du pourvoi de M. le procureur-général, demandeur, contre M. Maubach, seront appelées les premières.

—Le comte de Gortorp (l'ancien roi de Suède), a reçu dernièrement, dans une petite ville sur le Rhin, un courrier qui paraît avoir fait changer quelques dispositions de voyage faits par ce prince.

Il y a du mouvement dans le cabinet de Stockholm. Le roi travaille beaucoup, l'envoi des courriers est fréquent. L'opinion de la capitale est tant soit peu inquiète. La Norvège témoigne du mécontentement depuis le mauvais accueil fait au vœu des états sur la suppression de la noblesse.

AUTRICHE.

TRIESTE, le 2 novembre.

Aujourd'hui encore des navires marchands, venant directement de Zante et de Corfou, ont apporté des nouvelles confirmatives de celles que nous reçûmes hier par d'autres bâtimens marchands, d'une victoire remportée par les Grecs sur une partie de la flotte Ottomane. Voici quelques détails sur cet événement.

Un engagement eut lieu entre l'escadre grecque et une division de la flotte Ottomane dans les journées des 16 et 17 octobre.

Par le moyen d'un brûlot, les Grecs sont parvenus à mettre le feu à une frégate ottomane. D'autres brûlots, lancés à propos, paraissent avoir mis le désordre dans la division ennemie. Celle-ci fut mise en fuite et perdit douze vaisseaux de transport. Les Grecs la poursuivirent pendant toute la journée du 17 octobre; ce ne fut qu'à l'aide de la nuit que les Turcs parvinrent à se dégager et à continuer leur retraite vers le port de Zante, où une partie de leurs vaisseaux démantés et en très-mauvais état, arriva le 21 octobre.

Son arrivée dans ce port devint le signal d'un désordre dont les suites pourraient devenir fort graves. A la vue de l'escadre

grecque qui poursuivait celle des Ottomans, le peuple de Zante courut aux armes pour empêcher cette dernière d'entrer dans le port. Mais la garnison anglaise prit le parti de l'escadre fugitive, et dissipa les atroupemens. Dix-sept des habitans de Zante ont perdu la vie dans cette escarmouche (1).

La loi martiale a été sur le champ proclamée dans toute l'île. On a ordonné le désarmement des habitans.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLÉ, le 21 octobre.

La consternation règne depuis quelques jours dans cette capitale. On y parle publiquement des désastres que les troupes turques ont éprouvés en dernier lieu, depuis la Morée jusqu'à Larissa. On a la certitude qu'elles ont été complètement défaites par les Grecs et par Ali-Pacha, qui fait définitivement cause commune avec eux. Deux pachas ont été tués, et l'on ajoute même qu'un troisième a été grièvement blessé.

On pense bien que depuis les nouveaux succès des Grecs, les représailles ont été terribles. Leurs forces se sont considérablement accrues depuis quelque tems; ils ont défait quatre corps d'armée. Jamais combat ne fut plus opiniâtre et plus terrible; on s'est battu neuf jours de suite sans interruption et sans prendre, pour ainsi-dire, de repos. Le succès a été décidé par un certain Antar, commandant les Grecs de la Thessalie, patrie d'Ali-Pacha. Celui-ci est débloqué, et se bat avec toute la fureur du désespoir et de la vengeance qu'excite en lui la mort de ses deux fils.

L'inquiétude est générale ici; les Turcs renforcent leur armement. Le succès des Grecs est un événement marquant, et ouvre une nouvelle ère à l'histoire. Les Turcs sont dans une position fâcheuse; il est difficile de commettre plus de fautes qu'ils ont fait, depuis le commencement des troubles.

Du 22. L'arrivée du capitaine Bergamine avec pavillon russe a beaucoup réjoui la Porte et le peuple. Sur-le-champ on en a tiré des augures favorables à la paix. Rien ne pouvait venir plus à propos pour faire diversion aux terribles nouvelles d'Albanie. C'est sans doute pour distraire les esprits qu'on a répandu ce matin le bruit que la flotte turque avait débloqué l'escadre du capitain-bey, qui se trouvait dans le golfe de Lepante, et qu'elle avait capturé vingt navires grecs, d'autres disent même cinquante. On ajoute que les Idriotes et les Ipsariotes étaient rentrés dans leurs ports, et qu'il y avait des propositions d'accommodement, quoique d'abord la Porte ait formellement refusé de s'y prêter.

PARIS, 19 novembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. Siméon, ministre de l'intérieur.

M. Briagiol a eu l'honneur de présenter au Roi les poésies de Pétrarque, avec de nouveaux commentaires.

Après la messe, il y a eu réception des hommes, et dans la soirée, celle des dames.

Pendant l'après-midi, le Roi a travaillé avec M. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.

Les princes sont partis ce matin pour aller chasser dans les environs de Versailles.

MADAME et S. A. R. madame la duchesse de Berry, sont sorties pour aller se promener au bois de Boulogne.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

— On a distribué à MM. les députés une opinion de M. Four-nas sur la nécessité de réformer plusieurs articles du régle-ment; et l'on dit que cet honorable membre se propose d'en faire l'objet d'une proposition en forme, lorsque la chambre sera constituée.

— Le général Rapp est pleuré de tous les villages de l'Alsace. Il n'était pas autour de lui un désastre, une infortune que ses bienfaits ne cherchassent à réparer. C'était un tableau attendris-sant que de voir ainsi la gloire soulager le malheur.

(1) Nous sommes fondés à douter de l'entière exactitude de ce rapport. Il est certain qu'un aviso, parti de Zante, le 21 octobre, a apporté à Londres des dépêches sur l'événement qui en est l'objet. Ces dépêches ne font mention que d'un seul brick de guerre turc, poursuivi par treize bâtimens grecs; ce brick, après un combat de sept heures, s'est laissé échouer sur la plage de Chéri, près de Zante. Le peuple de Zante s'était atroupé au nombre de 200 hommes en armes. Ce qui est dit de la proclamation de la loi martiale, dans l'île, est exact.

Cet illustre guerrier est mort avec un courage admirable, et, comme nous l'avons déjà dit, sa dernière parole a été pour son Roi.

— MM. les secrétaires et les personnes attachées à l'ambassade française à Constantinople, doivent être rendus à Marseille le 25, pour s'embarquer sur le vaisseau de guerre *le Colosse*, de 70 canons, si ce bâtiment se trouve en état, pour les premiers jours de décembre.

— Le lieutenant colonel Maziau a été conduit ce matin au palais de la chambre des pairs; il habite la chambre qu'a occupée le maréchal Ney, dès le matin on avait pris pour le service militaire intérieur et extérieur du Luxembourg, les mêmes dispositions que celles qui ont eu lieu lors du dernier procès. On assure que les audiences de cette cause dureront neuf jours.

— Dimanche soir à huit heures, un particulier s'est présenté chez un changeur de monnaies, établi dans un des passages environnans du Palais-Royal: Changez-moi cinq francs, dit-il; mais à peine le guichet est-il ouvert, qu'il s'empare d'une sibyle contenant environ 3,000 francs en or, et s'enfuit. Le propriétaire cria au voleur; aussitôt une douzaine de personnes accoururent à ses cris, entourèrent sa boutique, plaignent son malheur, s'extasiaient sur la hardiesse d'un tel coup et forment mille conjectures. Ces personnes étaient probablement les compères du principal acteur de cette scène, car il s'est échappé, et l'on ne peut se faire une idée de la promptitude avec laquelle elles se sont empressées à faire foule, et avec quel art elles ont cherché à détourner l'attention du but principal, celui de poursuivre le voleur.

— On croit que M. l'évêque de Strasbourg sera probablement bientôt promu au cardinalat: l'usage étant depuis long-tems que le grand aumônier de France soit décoré du chapeau. Il paraît certain, en outre, que M. l'abbé Frayssinous sera adjoint à M. de Croi pour le travail relatif à la présentation aux bénéfices, et aux autres affaires ecclésiastiques qui étaient dans les attributions de M. le cardinal de Périgord.

— Le dix-huitième tirage des obligations de la ville de Paris se fera à l'hôtel-de-ville, samedi, premier décembre prochain. A ce tirage il sera extrait de la roue 642 numéros, nombre égal à celui des obligations à rembourser en capital, intérêts et primes, le premier janvier prochain.

Les lots affectés aux obligations qui sortiront à ce tirage, s'élèvent en totalité à la somme de 67,945 fr.

En voici les principaux:

Au 1^{er} numéro sortant, 52,000 fr.; au 2^e, 12,000 fr.; au 3^e, 6,000 fr.; au 4^e, 3,000 fr.

Sur les 53,000 obligations émises par la ville de Paris, il en a déjà été extrait aux 17 tirages précédens, 9,845.

Reste 23,157 numéros, entre lesquels s'opérera le tirage du premier décembre.

— On annonce la prochaine publication d'un ouvrage politique de M. de Barante, pair de France, intitulé *des Communes et de l'Aristocratie*.

Extrait d'une lettre de M. Pariset, à M. me Pariset.

Barcelone, le 7 novembre, onze heures du matin.

« Chère amie, je suis, grâce à Dieu, plein de santé; quelques bonnes doses de vin de Madère au quinquina ont tranché la question, et je recommence à vivre, car je ne vivais pas. Me voilà donc debout depuis hier, allant le matin à l'hôpital, mettant la main aux dissections, puis le reste du jour écrivant et couvant la ville, sur-tout visitant les couvens. C'est là que la mort escortait les pauvres pères qui allaient confesser les malades.

« Ce que j'ai vu aujourd'hui ne peut se décrire: que de maisons vides du haut en bas! les portes en sont ouvertes, personne n'y entre, ou bien on voit sur ces portes la fatale barre de bois qu'on y a clouée comme un sceau que la mort y a mis. Quel silence! quelle vaste ruine! ...

« Voici notre marche: Vendredi 16 novembre, nous quittons cette ville de deuil, nous nous établissons sur les montagnes, à deux lieues de là, dans un monastère. Nous y passons vingt jours de quarantaine, nous y écrivons notre mémoire; au bout de ces vingt jours, nous partons pour le Perthus, le premier feu de France! ... Là nous passons vingt, trente ou quarante jours, je ne sais: Le ministère prononcera....

« M. Bally commence à se lever. »

PETITE CHRONIQUE.

Léonidas qui, accablé par le nombre, sut trouver une mort héroïque aux Thermopyles, paraîtra sous peu de tems aux Français, escorté de tous les braves de ce théâtre. Ces modernes Spartiates, dirigés par M. Pichat, espèrent triompher de tous les obstacles. Des ordres sont donnés pour s'emparer de tous les défilés. Plus heureux que le guerrier de Sparte, de nombreux alliés doivent soutenir ce nouveau Léonidas. M. Pichat, a, dit-on, convoqué tous les Romains du lustre pour les opposer aux Persans qui viendraient les attaquer dans les Thermopyles du Théâtre-Français.

— Maître François Rabelais, dans son admirable et burlesque chef-d'œuvre, cite 215 jeux qui servaient à distraire l'enfance de

Gargantua. De nos jours les jeux sont diminués, on en compte beaucoup moins, et chaque classe de la société a choisi le sien. Ainsi par exemple nos banquiers jouent à la bascule; les médecins au Colin-maillard, les ambitieux à pair-ou-non, les académiciens au 30 et 40, nos professeurs à l'écarté, nos romanciers à la drogue, nos commerçans aux échecs, nos grands acteurs aux marionnettes, nos chanteurs au casse-tête, nos danseurs d'opéra au toutou, et le public, selon son habitude, au saute-mouton.

— Remarquez-vous ce Monsieur qui marche avec dignité et salue tout le monde d'un mouvement de tête! Il faut que ce soit un grand personnage; car, il a l'air bien gonflé de son mérite, et ceux qui l'abordent paraissent bien convaincus de sa supériorité, si j'en juge par leur tenue de solliciteurs. — Parlez bas, c'est un des messieurs de la Comédie-Française. — Ah! c'est un comédien! — Vous n'avez donc pas entendu, c'est un des messieurs de la Comédie-Française; ceux qui le saluent sont probablement des auteurs qui veulent être joués, par faveur, avant les vingt ans obligés entre la réception et la représentation.

— Quatre auteurs de mélodrame sont en procès, pour savoir lequel obtiendra les honneurs de la primauté;

Mais corsaires contre corsaires

Ne font pas leurs affaires;

et la cause vient d'être portée devant les comparces et les directeurs des théâtres du boulevard. Ne serait-ce pas l'occasion de rappeler cette ancienne épigramme?

On vient de me voler! — Que je plains ton malheur!

Un mélodrame entier! — Que je plains le voleur!

— Un des acteurs les plus spirituels du Vaudeville, indigné de ce que l'on avait ôté à Henry l'emploi des amoureux, disait à un de ses amis: Notre théâtre vient d'engager, pour remplacer un acteur qui, depuis trente ans, joue avec tant de chaleur les premiers amoureux, un novice de 22 ans.

— Il est vraiment inouï que dans un pays galant, comme Paris se pique de l'être, on n'ait pas songé à la délivrance des femmes turques dans le cas où ces vilains barbus de musulmans seraient rejetés de l'autre côté du Bosphore. Ce serait cependant un bien beau sujet à traiter dans un temps où l'influence des femmes s'étend jusques sur les choses les plus sérieuses. Ici, nous avons des idées charmantes sur ce que doit être un harem, et l'Opéra ne manque guère, une fois la semaine, de nous montrer celui du pacha de la Caravane. Nos jolies nymphes s'y disputent les honneurs du mouchoir en présence de tous les sultans du balcon. Vendredi dernier on a joué cet opéra si rebattu, et que beaucoup de gens admirent plus sur parole que bien sincèrement. Après la Caravane, et avant le ballet de Clary, Déruis a exécuté le chant français: *Vive le Roi, vive la France*. Qui ne s'intéresse de tout son cœur à voir long-tems exaucé le premier de ces vœux, et le second toujours!

— Les DEUX ETUDIANS ont obtenu beaucoup de succès hier au Gymnase. Ce petit ouvrage, d'une versification plus facile que correcte, offre plusieurs traits d'un bon comique. Les auteurs, demandés et nommés, sont MM. Amédée et Joussin-Delasalle.

— Clauzel, qui devait rentrer à l'Odéon, est engagé au Gymnase. Cet acteur sera une excellente acquisition pour un théâtre qui n'est pas destiné à jouer éternellement des vaudevilles.

— Il paraîtra incessamment une brochure intitulée: *De l'emploi des poëtes dans la littérature des jou naux*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence provisoire de M. Anglès.

Séance du mardi, 19 novembre.

A une heure, M. le président ouvre la séance; il y a près de douze députés dans la salle y compris M. Anglès et les quatre secrétaires. Un de ceux-ci, M. de Chastellux fait aux sept députés présens la lecture du procès-verbal, dont la rédaction est adoptée sans réclamation.

M. le président: L'ordre du jour indique un second scrutin pour la nomination des trois vice-présidens; en conséquence, le scrutin est ouvert, et M. le secrétaire va procéder à l'appel nominal.

L'appel nominal est fait par M. de Chastellux, et fort peu de membres y répondent. Le scrutin se remplit avec une extrême lenteur.

A deux heures, le nombre des députés présens se montant environ à cent, M. le président agite sa sonnette, et déclare à la chambre qu'il vient de recevoir une lettre de M. le ministre de l'intérieur, avec une Ordonnance du Roi, dont il va donner lecture.

Voici le texte de cette Ordonnance:

LOUIS, etc.

Vu le message en date du 16 du présent mois, par lequel la chambre des députés des départemens nous a présenté comme candidats à la présidence, pour la session actuelle, les sieurs Ravez de Villèle, Corbières, de Bonald et de Vaublanc, nous avons nommé et nommons président de la chambre des députés, le sieur Ravez.

Donné en notre château des Tuileries, le 19 novembre 1821.

Signé, LOUIS.

M. Ravez étant absent, M. le président provisoire annonce que l'on va continuer à procéder au scrutin. Environ cent cinquante votes ont déjà été déposés dans l'urne; et le nombre des votans continue à se remplir assez lentement.

A deux heures et demie, M. Ravez arrive, et en sa qualité de rapporteur du second bureau, il propose à la chambre l'admission de M. Mostuéjous, élu par le département de l'Avoyron et qui a fourni les pièces dont l'irrégularité avait d'abord fait ajourner son admission dans une des séances précédentes.

Aucune réclamation n'étant élevée, M. le président proclame M. de Mostuéjous membre de la chambre des députés.

M. Angès : MM. de Villele, député de la Haute-Garonne, de Lile-Taulanne et M. le général Partonneaux, tous deux députés du département du Var, n'ayant point assisté à la séance royale, demandent à être admis à prêter le serment.

Voix à gauche : La chambre ne peut le recevoir, elle n'est pas constituée.

Après une légère discussion qui se termine sans qu'aucun député monte à la tribune, M. le Président lit la formule du serment, et MM. de Villele, de Lile-Taulanne et Partonneaux, tous trois placés à l'extrême droite, répondent : *Je le jure.*

A trois heures moins un quart, deux cents votes ont été déposés dans l'urne. M. de Serre, qui arrive en ce moment, y ajoute le sien, et M. le président annonce que l'on va procéder au réappel qui est fait par M. de Chastellux.

Le réappel étant terminé, M. le président invite MM. les députés qui n'ont pas encore voté, à déposer leur vote : quelques membres se rendent à cette invitation. M. le président prévient ensuite MM. les députés qu'après le dépouillement de ce scrutin, il en sera ouvert un autre pour la nomination de MM. les secrétaires.

Le scrutin est fermé. Le nombre des bulletins est de 229, et celui des boules de contrôle est le même.

MM. les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin ; voici le résultat de cette opération :

MM. de Corbières, 121 ; de Bouald, 83 ; Vaublanc, 76 ; Royer-Collard, 76 ; Peyronnet, 57 ; Chabrol de Crosol, 54 ; Lafitte, 46 ; Ternaux, 39 ; Dupont de l'Eure, 29.

M. le président : M. de Corbières ayant réuni la majorité des suffrages, je le proclame vice-président de la chambre. MM. de Bonald, de Vaublanc, Royer Collard et Peyronnet, ayant, après M. de Corbières, obtenu le plus grand nombre de voix, il va être procédé au scrutin de ballottage entre ces quatre candidats.

Un secrétaire commence l'appel nominal.

M. Sivard de Beaulieu qui était assis à une table pour écrire son vote, se lève tout-à-coup et monte à la tribune. Messieurs, dit-il, j'avais prié de faire à la chambre une observation relative à une question sur laquelle plusieurs de nos collègues paraissent hésiter ; c'est celle de savoir si un bulletin portant un seul nom serait nul ! (De tous côtés : Oui ! oui !)

M. Sivard de Beaulieu descend aussitôt de la tribune, se replace à sa table, écrit son vote et le dépose dans l'urne.

L'appel nominal continue, M. le secrétaire procède ensuite au réappel. Cette opération terminée, M. le président déclare le scrutin fermé, et il annonce que l'on va procéder au dépouillement.

M. le président prend la parole pour faire connaître le nombre des suffrages qui s'élève à deux cent trente ; en conséquence le scrutin est déclaré valable. M. Angès invite ensuite M. le rapporteur du troisième bureau à monter à la tribune.

M. Bedoch y monte en effet et se dispose à faire connaître la décision du bureau dont il est l'organe, sur la validité de l'élection d'un député de la Charente.

Mais à peine a-t-il prononcé quelques mots, que MM. les scrutateurs qui procèdent au dépouillement du scrutin sur des tables placées à cet effet au pied de la tribune, se récrient de toutes parts que ce n'est pas le moment, et réclament le silence.

M. Bedoch hésite quelques instans ; il se décide enfin à se retirer : Messieurs, dit-il, M. notre président m'a engagé à monter à la tribune, j'y suis monté. Vous ne voulez pas m'entendre, j'en descends.

Une voix : A demain. (On rit.)

Le dépouillement étant terminé, M. le président en fait connaître le résultat que voici : M. de Bonald, 187 voix ; M. de Vaublanc, 102 ; M. Royer-Collard, 88, et M. Peyronnet, 72.

M. le président proclame MM. de Bonald et de Vaublanc, vice-présidents de la chambre.

La séance est levée et remise à demain.

LYON.

La note insérée dans notre journal d'avant-hier sur les réclamations que nous adressaient nos abonnés, ayant pu faire croire que nous avions à nous plaindre du service de la poste aux lettres, non-seulement nous déclarons que nous sommes convaincus de l'exactitude des bureaux ; mais encore nous nous faisons un devoir de reconnaître que nous n'avons qu'à nous louer de la scrupuleuse régularité des employés des postes. Le mal est venu d'autre part de quelques infidélités qui ne peuvent plus avoir lieu.

Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, il a été commis à Lyon un crime aussi odieux par l'intention, que funeste par ses conséquences. Des malfaiteurs, à l'ombre des ténèbres, se sont dirigés sur la Saône vers le bateau à machine, dit la *Mécanique*, stationné à l'extrémité du quai d'Ainay ; et ayant abordé

les deux barques chargées des cordages de cet équipage, ont brisé dessus des bouteilles d'un verre léger, contenant de l'huile de vitriol, dont l'effet corrosif a pénétré, dans un contour, la presque totalité de ces cordages, et les a mis hors d'état de servir. Le dommage porte sur environ cinq mille pieds de maille, et peut être évalué à près de six mille francs. Mais ce qui aggrave le forfait, c'est évidemment l'intention de mettre le bateau à machine dans l'impossibilité de continuer à faire ses remorques sur la Saône, pour la traverse de Lyon ; opération dont un nouvel essai a eu lieu le 16 de ce mois, avec un tel succès, que le commerce de cette ville doit en recueillir par la suite de grands avantages pour la célérité du transit et le prix de la remonte.

Les faits ont été légalement constatés et il en a été rendu compte aux autorités ; les pièces qui leur sont soumises les mettront à même de diriger les poursuites judiciaires, pour que la sévérité des lois atteigne les coupables d'une manière exemplaire et propre à rassurer la société contre toute récidive d'un moyen aussi lâche que destructeur envers la propriété.

— Quelques effets, tels que parapluies, etc., paraissant avoir été volés depuis le 15 au 18 courant, sont en ce moment déposés au bureau de police, rue Grenette, N.º 57, où l'on peut les réclamer.

LE SPECTATEUR PARISIEN.

N.º 2.

Ce qui se passe aujourd'hui à la chambre des députés est une chose profondément affligeante et entièrement nouvelle dans l'histoire des chambres représentatives. Cette insouciance de la moitié des députés à remplir les hautes fonctions auxquelles les ont appelés la confiance de leurs concitoyens, n'a point d'analogie dans les annales du parlement d'Angleterre ; elle n'en a point aux chambres de Hollande et de Wurtemberg ; point à la diète de Pologne ; point aux cortès d'Espagne ; point enfin dans les diverses assemblées qui se sont succédées en France, sous quelque nom que ce soit, dans l'assemblée constituante. Quelles que soient les choses dignes aujourd'hui de fixer l'attention dans la capitale de la France, il n'en est point qui la commande plus impérieusement, et qui soit d'un intérêt plus général et plus immédiat, qui couve dans son sein de plus graves inconvénients pour l'avenir. Que si, malheureusement, il se trouvait encore des personnes atteintes de ce préjugé, que le caractère français n'est point compatible avec une forme constitutionnelle de gouvernement, pourraient-elles trouver un argument plus fort, que ce qui se passe sous nos yeux, en faveur de leur opinion, quelque fausse qu'elle soit ?

Voyez d'une part les électeurs regretter le dévouement qui les a arrachés à leurs travaux et à leurs habitudes, tomber dans un découragement excusable ; voyez, d'ailleurs, les gouvernements étrangers puiser dans l'apathique tiédeur d'un certain nombre d'hommes des raisons contre les vœux et les goûts d'une population entière, et nier ce besoin si évident de tous les peuples de vivre sous l'empire des lois, et de concourir à leur formation, à l'ombre d'un pouvoir monarchique tempéré.

J'assistais, il y a quelques jours, à l'une des séances de la chambre des députés, et j'avais peine à m'expliquer comment tant de places étaient vides, plus spécialement sur les bancs d'où s'élèvent ordinairement les voix les plus amoureuses d'une constitution. Quelle peut être la pensée des retardataires ? Désirent-ils seulement contraindre le ministère à prolonger cette session, qu'ils auraient craint de voir trop courte, en le mettant dans l'obligation de présenter encore une loi qui autorise la perception provisoire d'une partie des impôts de 1822 ? Ou bien, parce qu'ils se seront crus en nombre inférieur, auront-ils craint de se trouver en présence d'adversaires trop nombreux ? Dans le premier cas, il est probable qu'ils auront réussi ; car il est impossible que dans le peu de temps qui reste jusqu'au mois de janvier, la chambre ait achevé de se constituer, que le budget ait été présenté et examiné dans les bureaux, que le rapport en ait été fait à la chambre, l'ensemble et les articles discutés, et qu'il soit enfin été renvoyé à la chambre des pairs.

Dans le second cas, ce serait faire un étrange raisonnement : « Quoi, dirait-on, puisque nous sommes en nombre inférieur, diminuons encore ce nombre ? » Cela n'est pas possible, et d'ailleurs, je dois me hâter d'ajouter que la quantité même des députés en retard ne permet pas de supposer qu'ils appartiennent tous à la même nuance d'opinion. Mais je n'ai pu déguiser ma surprise en voyant les plus déserts les bancs où je m'attendais surtout à trouver de l'empressement.

Il n'y aurait pas de mal que chaque année le public connût les noms des députés présents à l'ouverture de la session ; cette liste serait un excellent guide électoral ; car il est tel député qui ne parle jamais à la tribune, dont le public ignore jusqu'au nom, et qui par l'assiduité de ses travaux dans les commissions et dans les bureaux, sert mieux en définitive son département et la France, en préférant le bien faire au bien dire, que tel brillant orateur, pour qui les suffrages ne sont rien, s'ils ne se manifestent avec éclat.

Il ne faut pas croire cependant que la chambre des députés occupe seule les Parisiens ; il n'est pas un commis à la douane, pas un clerc de procureur, pas un jeune étudiant qui n'ait des idées arrêtées sur le sort des Grecs et de la Turquie d'Europe. L'un tenant en main la *Gazette de France* versera des larmes

d'attendrissement sur ce bon Mahmoud et sur la légitimité du Croissant; tel autre qui ne met jamais le pied dans une église et que l'on prendrait fort au dépourvu si on lui demandait quel est le premier des commandemens de Dieu, crie : *Anathème!* sur Alexandre, pour n'avoir pas encore vengé les chrétiens grecs. Passez vers quatre heures et demie aux Panoramas; tous ces hommes que vous voyez sortir d'un couloir étroit et se diriger vers le Boulevard ou vers le Palais-Royal, ils viennent de la Bourse; interrogez-les, et selon qu'ils vous auront dit que les nouvelles sont à la paix ou à la guerre, pariez à coup-sûr qu'ils ont joué, les premiers à la hausse et les seconds à la baisse. L'esprit de spéculation est tel, que nous voyons les plus grands seigneurs faire construire des boutiques dans tous les abords de leurs palais, et les auteurs qu'offasque la gloire nationale, la dépêcher et la vendre en couplets pour capter leur public, comme un marchand étale dans sa boutique les étoffes les plus à la mode.

CORRESPONDANCE.

Paris, le 18 novembre 1821

Les séances de la chambre des députés sont en quelque sorte insignifiantes quant aux affaires publiques; il n'en est pas de même du parti qu'on semble avoir pris de ne rien décider, et d'après lequel on ne trouve point de majorité pour prononcer sur les choses les moins importantes. Si je n'étais retenu par le respect que l'on doit à une assemblée aussi respectable par les talens qui la composent, qu'imposante par le motif de sa réunion, je dirais qu'on y passe le tems à *baguenauder*, et que l'oreille des auditeurs est frappée de mots et d'expressions dont la gaîté, ajoutons même l'inconvenance, forment un contraste frappant avec la majesté du lieu.

Mais en France, on s'empresse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer, a dit un malin auteur. Eh bien! mon ami, suivons l'impulsion donnée, rions; il n'y a rien de bien dangereux en tout cela, on ne peut en tirer un mauvais pronostic; je pense au contraire, que c'est d'un heureux augure, et que tout finira par des chansons.

Peut-être d'ici à quelques jours se lassera-t-on de ne venir à la chambre que pour entrer et sortir. Je vous ferai part des variantes; on espère cependant que la nomination du président opérera une diversion favorable. Plusieurs candidats sont sur les rangs; ils en sont tous dignes. Le choix de S. M. fixera les incertitudes et réalisera les espérances des uns en détruisant celles des autres. Quant à moi j'attends en silence, et je dis :

Non licet inter nos tantas componere lites.
(Voyez la séance de la chambre.)

— Nous avons reçu hier matin les journaux d'Allemagne jusqu'au 16 novembre, et l'Observateur Autrichien jusqu'au 10 inclusivement.

Ces nouvelles donnent quelq'espérance pour la conservation de la paix. Les effets autrichiens étaient en hausse.

Le 9 novembre le cours moyen des obligations d'état à 5 p. 0/0 était à Vienne de 74 3/4; les obligations de la banque de Vienne à 21/2 p. 0/0 argent courant 36; argent de convention cours sur Augsbourg p. 0/0 250.

Le 15 novembre l'emprunt de Rothschild se cotait à Francfort à 109.

— Le courrier nous a apporté hier des lettres de Barcelone du 10 novembre; voici un extrait de leur contenu :

» Depuis le 7 il n'y a pas du mieux dans l'état sanitaire de notre ville. La contagion fait toujours des ravages, 80 à 100 personnes périssent tous les jours, suivant le bulletin de la junte, et vous savez quelle foi on doit ajouter à sa véracité. Voilà près de trois mois que la maladie a commencé et elle ne touche pas à sa fin. Dans les jours les plus critiques, le nombre des malades dans les hôpitaux ne s'est élevé qu'à 600, et aujourd'hui que la ville compte moitié moins d'habitans, le nombre approche de près de 500, ce n'est cependant pas un mal qui éternise le malade dans son lit. Je crois que tant qu'il restera des Barcelonais dans la ville, la fièvre jaune y exercera ses ravages. Les ouvriers pauvres vont habiter les cabanes, mais les *milicianos* ne veulent pas s'y rendre; les autorités pensent qu'avec du tems elles parviendront à faire évacuer la ville, et c'est dans cet espoir que l'on continue la construction des cabanes dont le nombre se porte à présent à 600.

» Le tems, qui avait paru se mettre au froid, est de nouveau tempéré. Il meurt toujours quelques personnes à Barcelonette; les communications avec la ville ne sont pas encore rétablies, et l'on continue à donner la soupe aux malheureux restes de ses habitans, par la porte de la grille. Il meurt également du monde dans les villages voisins; mais le mal n'a pas fait dans ces lieux de rapides progrès; cependant je fus témoin hier au soir, en passant au village de Clot pour aller à Saint-Martin, d'une de ces scènes qui se renouvellent si souvent dans la ville, et qui frappent l'homme en représentant sous ses yeux toutes les angoisses et tous les appareils de la mort.

» M. Audouard, envoyé par S. Exc. le ministre de la guerre de France, a fait de nombreuses ouvertures de cadavres, et s'est assuré du caractère de la maladie par l'état des viscères. Cette entreprise hardie, en attirant sur celui qui a eu le courage de la tenter un juste tribut d'admiration, ne peut que servir utilement la science et l'humanité.

(4)

Extrait d'une lettre particulière, publiée par les journaux anglais.

« Hier, S. M. B. est partie de Cologne de bonne heure, et est arrivée à quatre heures à Battice, petit endroit qui eu est éloigné d'environ quinze milles anglais. Je m'y suis trouvé par hasard au moment de l'arrivée du Roi.

« Croira-t-on que dans les états d'un prince de la maison d'Orange, la voiture de S. M. B. a été attelée de huit harelles, conduites par un petit nombre de paysans déguenillés, dont l'apparence seule excitait le dégoût? Ce qui est peut-être plus blâmable encore, c'est que ces misérables chevaux qui n'en pouvaient plus, ont traîné jusqu'ici la voiture du Roi, parce que la route était entièrement dépourvue de relais.

« Le duc de Cumberland avait envoyé en avant quelques-uns de ses favoris à moustache qui se servent des chevaux; préparés pour la suite du Roi. Ce défaut de soins, auquel est venue se joindre la rupture d'un des ressorts de la voiture de S. M., a singulièrement ralenti la marche du Roi. Il était huit heures, quand elle est arrivée ici, où elle n'a été l'objet d'aucunes de ces démonstrations que les autorités se font ordinairement un devoir de faire au passage des personnes illustres. Il n'y avait ni musique, ni garde d'honneur, ni députations civiles et militaires. En un mot, le roi d'Angleterre a été reçu ici comme s'il n'eût été qu'un simple bourgeois.

— Par brevet d'invention de S. M. Louis XVIII, bandages herniaires s'ajustant d'eux-mêmes, inventés par MM. Salmon, Ody et comp. : ces bandages contiennent toutes espèces de descentes sans courroies ni sous-cuisse, et ne causent aucune gêne. Pour s'en procurer, on s'adressera à MM. Wickham et Pike, seuls propriétaires dudit brevet, à Paris, galerie du Palais-Royal, n.º 45, ou à leur seul dépôt à Lyon, chez Mathévon, rue Grenette, n.º 32, allée du boulanger, au 2.º; ils tiennent aussi des suspensoirs de la meilleure construction et d'une nouvelle forme.

— Plusieurs propriétés aux environs de Lyon et dans les départemens circonvoisins, à vendre, à des conditions avantageuses, surtout un château aux environs de Villefranche, s'adresser à MM. Odol et comp., à l'angle du Petit-Change, lesquels sont chargés du placement de plusieurs capitaux à dettes à jour et au viager.

— Par procès verbal de M. Billioud, juge au tribunal civil de Lyon, commissaire à cet effet nommé, en date du 1.º septembre 1821, enregistré le 15 par Lecamus, Jean Berger, négociant demeurant à Lyon, petite rue St-Benoit, a été déclaré adjudicataire d'une maison située à Lyon, rue Bouville, n.º 31, dépendant de la succession de dame Marie-Claudine Canonville, décédée veuve du sieur Guillaume Avril, au prix de trente neuf mille cinq cent vingt-cinq francs, avec intérêts, outre les charges, clauses et conditions de l'adjudication, qui a été tranchée sur la poursuite du sieur Joseph Alday agent de change, demeurant à Lyon, rue Puit-Gaillot, et de demoiselle Louise Chané-Chevalier, son épouse, de lui autorisée; du sieur Jean Marie Demaréchaux-Mémo, rentier demeurant à Lyon, rue Lafont et demoiselle Marie-Josephine-Chané Chevalier, son épouse, de lui autorisée, et du sieur Jean-Fleuri Delorme, négociant demeurant à Lyon, quai de Retz; contre le sieur Charles-Martin-François-Louis Schneider de Warrensée, chevalier de l'Ordre royal de la légion d'Honneur, commandant-capitaine au septième régiment de la garde royale, demeurant ordinairement à Sourcée, canton de Lucerne, en Suisse, et demoiselle Jeanne-Eulalie Canonville, son épouse, de lui autorisée, Louis-Fleuri Canonville, commis négociant, Gervais Canonville, aussi commis négociant, demeurant tous deux à Lyon, rue Gentil, n.º 33; dame Thérèse-Eulalie Gamet, veuve du sieur Jean-Pierre Canonville, rentière, demeurant à Lyon, rue Gentil, qualité de tutrice de Jean-Baptiste Philippe Canonville, son fils, interdit; Jean-Etienne Caninir Wey, négociant, demeurant à Bezaçon, et demoiselle Claudine-Anne Canonville, son épouse, de lui autorisée; Hyacinthe-Philippe Delorme, rentier, demeurant à Paris, rue St-Denis, n.º 291; Jacques Vernier, négociant, demeurant à Marseille, rue Maugrand, n.º 60, et demoiselle Josephine-Marie Delorme, son épouse, de lui autorisée; Benoit Canonville, négociant demeurant à l'Isle-France; en présence du sieur Jean Serrepy, rentier demeurant à Lyon, quai de Retz, n.º 42, qualité de subrogé tuteur dudit Jean-Baptiste Philippe Canonville, interdit. L'acquéreur, pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble à lui adjugé, a déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, le 23 octo re 1821, la grosse exécutoire de la sentence d'adjudication du premier septembre précédent, dont extrait a été affiché en l'auditoire du tribunal civil de Lyon, au tableau à ce destiné; il a ensuite fait dénoncer ledit dépôt à la dame Alday, à la dame Demaréchaux-Mémo, à l'épouse du sieur Jean-Fleuri Delorme, à la dame veuve du sieur Jean-Pierre Canonville, comme tutrice de son fils, interdit; au sieur Serrepy, subrogé tuteur dudit interdit; et à M. le procureur du roi près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèque, légales existantes, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connues, ledit acquéreur ferait faire la présente insertion dans les formes prescrites par l'art. 633 du code de procédure, et en exécution de l'avis du conseil-d'état du 1.ºer juin 1807, afin que tous intéressés aient à se pourvoir dans les formes et délais prescrits par l'art. 2194 du code civil, passé lesquels, l'immeuble dont il s'agit sera définitivement acquis au sieur Berger, franc et dégagé de toutes hypothèques légales non inscrites utilement.

Signé, LUC.

EFFETS PUBLICS du 19 novembre.

Cinq pour cent cons. jouiss. du 22 sept. 1821. — 89f. 90c. 95c. 90f. 95c. 90c. 95c.
Recoun. de liquid. jouiss. du 22 sept. 1821. — 99f. 90c. 100f.
Act. de la Banque de France, jouiss. du 1.ºer juillet 1821. — 159 5/8
Oblig. de la ville de Paris, jouiss. de Oct. 1821. — 127 5/8 50c.

SPECTACLES du 22 novembre.

GRAND THEATRE. — Le Parrain. — Le Barbier de Seville ou la précaution inutile.
THEATRE DES CELESTINS. — M. Botte ou le Négociant anglais. — Le Charlatan ou la femme du Sous-Préfet. — Les deux Edmond ou le prix de l'arquebuse.

